Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 025-212502843-20260907-642026-DE

GRAND CHARMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°64/2026	OBJET : Servitude de réseaux ENEDIS sur la parcelle cadastrée section AL n°82
Date de la convocation : 01/09/2026 Date de la séance : 07/09/2026 Présidence de séance : Aurélie DZIERZYNSKI, Maire Secrétaire de séance : Bisma SENOUCI	Membres présents : MM. Aurélie DZIERZYNSKI, David LOYSEAU, Colette BESANÇON, Robert GRILLON, Nadia LAKHDER, Christophe CHARLES, Majda CHETTAT BENATTABOU, Hassan EL AZRAOUI, Pauline PERRIAU, Charles MONA, Roland TINET, Martine BATT, Pierre KRALJEVIC, Hugues METILLE, Zahia MOUADJI, Hidir DEMIR, Pinar KESER, Ouafdi ADNANI, Séverine COENART, Bisma SENOUCI, Daniel BOURQUIN, Céline GROS, Yasmina TABECHE, Julie GUILLEMET.
Membres en exercice : 29 Membres présents : 24 Membres représentés : 3 Membres absents non excusés : 2 Votants : 27	Membres représentés : Mme Nermin ABAZ donne pouvoir à Mme Pauline PERRIAU M. Alain MOREL donne pouvoir à M. Daniel BOURQUIN Mme Jacinthe NUNHOLD donne pouvoir à Mme Yasmina TABECHE
VOTE : UNANIMITÉ POUR : 27 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0	Membres absents non excusés : Mme Natacha HEMONET M. Fouad EL HAMINE
Extrait certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au contrôle de la légalité le 09/09/2026 et de sa publication le 10/09/2026	
Conformément à l'article L.2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées en séance du 07/09/2026 par le conseil municipal, a été affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune le 10/09/2026	

Dans le cadre de la réalisation en 2025 de quatre branchements électriques individuels sur les maisonnettes situées sur le site du Fort Lachaux, à l'arrière du Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH), la Ville de Grand-Charmont a signé une convention de servitude avec ENEDIS le 7 mars 2025 afin de permettre le passage de leurs réseaux sur la parcelle communale concernée et cadastrée section AL n°82.

En conséquence, le Conseil Municipal est invité aujourd'hui à délibérer pour permettre la régularisation de l'acte authentique de constitution de cette servitude auprès d'un Notaire auquel il conviendra de donner procuration.

La constitution de cette servitude auprès d'ENEDIS donnera un droit à indemnité unique et forfaitaire de 20 €, en faveur de la Ville de Grand-Charmont.

L'acte à consentir sera une servitude de passage de non-aedificandi et d'accès.

Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 025-212502843-20260907-642026-DE

GRAND CHARMONT

Il est donc proposé au conseil municipal :

- D'autoriser Madame le maire à signer l'acte notarié de constitution de servitude sur la parcelle communale cadastrée section AL n°82, dans les termes suivants :
« ENEDIS a implanté une ligne électrique souterraine sur la parcelle concernée et située à GRAND-CHARMONT section AL n°82. Conformément à la convention sous seing privé, le conseil municipal autorise Madame la Maire à signer l'acte authentique de constitution de servitude sur cette parcelle et tout document y afférent ».

Le Maire,
Aurélie DZIERZYNSKI.

Le secrétaire de séance,
Bisma SENOUCI

MAIRIE DE GRAND-CHARMONT (Doubs)